

Objet : Lettre d'information aux adhérent.e.s de la Maison de la Terre à Poucharramet

Les associations La Maison de la Terre et 3PA travaillent ensemble depuis de longues années, et même depuis la création de La Maison de la Terre, puisque c'est 3PA qui est à l'origine de sa création, avec la mairie de Poucharramet, en 2008.

Les liens se sont renforcés au fil du temps : bénévoles et dirigeant.e.s en partie communs, activités menées conjointement, localisation sur le même territoire...

Aussi afin de mettre en cohérence ce fonctionnement mutualisé et l'organisation administrative des deux associations, votre conseil d'administration a envisagé un « mariage » qui, juridiquement, se traduirait par une fusion des deux associations.

Un des objectifs de ce rapprochement est de garantir la pérennité de la Maison de la Terre dont l'équilibre financier reste fragile et très dépendant des soutiens des partenaires institutionnels. Son adossement à 3PA, association disposant d'une solide assise financière et organisationnelle, est un gage de longue vie pour la Maison de la Terre.

Sans modifier ce qui fait l'identité de la Maison de la Terre, ce rapprochement lui donnera une dimension nouvelle, avec une plus grande ouverture vers les problématiques de la transition écologique et vers un nouveau public...

La mise en commun des services administratifs et comptables, le regroupement des structures de, mais aussi la mutualisation de la ressource représentée par les bénévoles et par les volontaires en service civique, auxquels on pourrait proposer un parcours enrichi, sont des motifs déterminant en faveur de la fusion.

Bien entendu, la Maison de la Terre poursuivrait son développement dans la ligne qui est la sienne, notamment sa programmation culturelle annuelle, son bar et son service de restauration. La continuité de son activité, dans ses locaux actuels et dans le cadre d'un établissement distinct au sein de l'association est, en effet, juridiquement garantie.

Sauf manifestation de volonté contraire de leur part, tous.tes les adhérent.e.s de la Maison de la Terre deviendraient adhérent.e.s de la nouvelle structure

Cette opération est, bien entendu, du ressort de votre assemblée générale extraordinaire, qui sera convoquée pour le vendredi 7 juin 2019 à 18h ; elle suppose un certain formalisme juridique qui conduit à une fusion-absorption de la Maison de la Terre par 3PA. Vous trouverez, dès aujourd'hui, sur notre site internet les documents d'information prévus par la réglementation en vigueur.

Si vous approuvez ce rapprochement lors de cette assemblée générale extraordinaire, l'association prendrait le nom de « 3PA-Maison de la Terre » et verrait son objet social élargi, au service des habitants de notre territoire.

Pour le conseil d'administration

Le et la co-président.e


Frédéric Mathis


Dominique Haas